

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2023

En exercice: 36

Représentés: 5

Quorum: 19

Présents: 29

Absents: 7

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 mai 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.

Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M.

Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

M. Maurice VOISIN

Étaient absents: M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Marie-Ange FAVEL (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), M. Alain REIGNIER (pouvoir à Mme Isabelle HELIN), Mme Anne TURREL

(pouvoir à M. Paul FERRÉ), M. Dominique VIOT <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Isabelle HELIN

N°2023/05/30/01 – Approbation du plan d'actions et du schéma cyclable de la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026,

Monsieur Guillaume GIRERD, Chef de Projet au Bureau ITEM Etudes et Conseil, présente le bilan de l'étude mobilité qui est composée de 4 volets :

Volet 1 - Diagnostic de la mobilité sur le territoire

Volet 2 - Stratégie de mobilité tous modes

Volet 3 - Schéma Cyclable et services connexes

Volet 4 - Aires de covoiturage et IRVE

Cette étude a permis de définir et d'affirmer les ambitions de la communauté de communes en matière de politique de mobilité en faveur des modes actifs et des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.

La démarche s'est appuyée sur un diagnostic territorial dont les principaux éléments ont été présentés en conseil communautaire du 30 août 2022 et a été menée en concertation avec les acteurs du territoire (communes, partenaires institutionnels, représentants d'associations...). Une enquête auprès de la population a eu lieu en septembre/octobre 2022.

Des ateliers se sont tenus tout au long de l'année 2022 et ont permis de structurer un plan de mobilité composé de 13 actions en réponse aux enjeux territoriaux, classées en 5 grands axes d'intervention :

Axe 1: Intensifier le recours aux modes actifs

Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs

Axe 3 : Tendre vers une utilisation partagée et vertueuse de l'automobile

Axe 3: Accentuer la pacification dans les centres-bourgs

Axe 5: Mieux informer et communiquer sur les offres de transports et les solutions de mobilité

Axe 6 : Accompagner la mobilité touristique

Cette démarche a également abouti à la réalisation d'un schéma directeur cyclable qui permet de disposer d'une vision du maillage pour faire du mode cyclable une alternative crédible à l'automobile pour les déplacements de courtes distances. Le maillage de 117 km, dont le chiffrage estimatif est de 3.9 M€, est découpé en 39 itinéraires, eux-mêmes découpés en 365 tronçons.

Le rapport final est composé du diagnostic, du plan d'actions, du schéma directeur cyclable (avec les fiches d'itinéraires en annexes), de l'étude d'opportunité de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et de différentes annexes.

Vu les travaux des COTECH-COPIL Etude Mobilité des 13 juin 2022 et 31 janvier 2023,

Vu les projets de plan d'actions de mobilité et de schéma directeur cyclable présentés à l'Assemblée,

Vu la réunion de concertation avec les maires du territoire le 21 mars 2023 sur le projet de plan d'actions et le projet de schéma directeur cyclable,

Vu l'avis favorable du bureau du 16 mai 2023 sur la démarche globale et l'action n°12 en particulier relative au recrutement d'un chargé de mission mobilité à compter de 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 19 avril et du 23 mai 2023,

Vu la présentation du rapport et les échanges durant la séance du conseil communautaire du 30 mai 2023,

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré Par 32 voix favorables et 2 oppositions (M. FAUVAIN et Mme PAGET),

APPROUVE le plan d'actions de mobilité incluant le schéma directeur cyclable, la création d'aires de covoiturage et l'étude de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, tels que présentés dans le rapport final annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 30 mai 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le De la publication sur le site internet le Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX